

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 9 décembre 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et madame Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9726-12-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9727-12-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout du point 7.1 tiré de la correspondance et le retrait des points numéros 12 et 21 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014
4. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 3 décembre 2014
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis aux mois de novembre 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la MRC de Charlevoix – Transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne
11. Impression de billets pour le transport adapté pour l'année 2015
12. Demande de dérogation - **Retiré**

13. Impression et installation d'autocollants sur les autobus pour la tarification 2015 et retrait des autocollants pour les tarifs 2014
14. Mandat pour l'entretien ménager du terminus et des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
15. Acceptation de la proposition de placement publicitaire de la station CJLM pour des chroniques publicitaires au 103,5 FM pour Tourisme des Moulins et autorisation de paiement
16. Renouvellement des abonnements aux Publications Wolters Kluwer
17. Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.
18. Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2015
19. Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Étude de faisabilité
20. Prolongation du mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
21. Acceptation de l'avis de changement numéro 1 dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents - **Retiré**
22. Autorisation de paiement à l'entreprise Saho Construction Inc. – Travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents (décompte progressif numéro 2)
23. Autorisation de paiement à la firme Cima+ – Honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents
24. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe
25. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)
26. Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux
27. Approbation et dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins déposé dans le cadre de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet d'implantation de lignes de 735 kV (projet Chamouchouane – Bout-de-l'Île) et du poste Judith-Jasmin à Terrebonne
28. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-2 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n°129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente

29. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-33R-2 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n°129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente

30. Autres sujets

30.1 Adoption du rapport d'activité 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

30.2 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement à la desserte des secteurs chemin St-Philippe de la Ville de Mascouche, Lac Samson de la Ville de Mascouche et chemin Comtois de la Ville de Terrebonne

31. Période de questions

32. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9728-12-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9729-12-14 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 3 décembre 2014

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 décembre 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9730-12-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Paul Asselin appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 399 361,21\$ pour le mois de décembre 2014, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer -Décembre 2014 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-182 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 014,01\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9731-12-14 Liste des chèques émis au mois de novembre 2014

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2014, pour un montant de 2 697 287,90\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-183 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 143 045,22\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9732-12-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2014* »).

ADOPTÉ

9733-12-14 Appui à la MRC de Charlevoix – Transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE les risques associés au transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent préoccupent les municipalités et les MRC riveraines;

CONSIDÉRANT la vulnérabilité du fleuve Saint-Laurent et l'importance qu'il revêt pour la qualité de vie de la population québécoise et la vitalité socio-économique des régions;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral doit prévoir la mise en place de stratégies préventives et d'un fonds permettant les interventions et les mesures d'urgence appropriées advenant un accident et un déversement de pétrole brut dans le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette responsabilité ne peut être assumée par les municipalités riveraines au fleuve et que l'ampleur de impacts d'un tel accident implique la mise en place d'un fonds et d'un plan de mesures d'urgence approprié aux risques encourus;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Charlevoix;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Charlevoix dans sa demande au gouvernement fédéral, en particulier à la ministre des Transports, madame Lisa Raitt, de mettre en place une stratégie de prévention visant à effectuer une surveillance des activités de transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'un plan de mesures d'urgence advenant un accident et un déversement de pétrole brut dans le fleuve.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Charlevoix, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) ainsi qu'aux MRC de Lanaudière, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay et au député de l'Assomption, monsieur François Legault.

ADOPTÉ

9734-12-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 9 décembre 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9735-12-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 9 décembre 2014 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9736-12-14 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement au service de transport adapté

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement au service de transport adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement au service de transport adapté.

ADOPTÉ

9737-12-14 Impression de billets pour le transport adapté pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de billets de correspondance pour le service de transport ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 3 décembre 2014, de l'entreprise Imprimerie CRL, pour l'impression de 2 800 lisières de 6 billets de correspondance en 4 lots pour le service de transport adapté représentant un montant de 1 075,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'entreprise Imprimerie CRL, pour l'impression 2 800 lisières de 6 billets de correspondance en 4 lots pour le service de transport adapté, au montant de 1 075,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-184 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 075,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Transport en commun - Impression des titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9738-12-14 Impression et installation d'autocollants sur les autobus pour la tarification 2015 et retrait des autocollants des tarifs 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression et à l'installation de 95 autocollants sur les autobus pour la tarification 2015 et de procéder au retrait de 76 autocollants des tarifs 2014 ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 17 novembre 2014 reçue de l'entreprise Imagi, au montant de 760,00\$, excluant les taxes, pour l'impression et l'installation susmentionnées et de 152,00\$, excluant les taxes, pour le retrait des tarifs 2014 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 17 novembre 2014 de l'entreprise Imagi soit et est retenue pour l'impression et l'installation de 95 autocollants sur les autobus pour la tarification 2015 et pour le retrait de 76 autocollants des tarifs 2014 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 760,00\$, excluant les taxes, pour l'impression et l'installation des 95 autocollants et un montant de 152,00\$, excluant les taxes, pour le retrait des 76 autocollants.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-185 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 912,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9739-12-14 Mandat pour l'entretien ménager du terminus et des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 4 décembre 2014 à 10h00 et ouvertes publiquement à 10h01;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 8 décembre 2014 à 14h00 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

<b>Firme</b>	<b><u>Montant 2015</u></b>	<b><u>Montant 2016</u></b>	<b><u>Montant 2017</u></b>
Entretien ménager Gestion Techno Pro	33 955,02\$ excluant les taxes ;	33 955,02\$ excluant les taxes ;	33 955,02\$ excluant les taxes ;
GPR maintenance management	51 812,00\$ excluant les taxes ;	52 458,00\$ excluant les taxes ;	53 104,00\$ excluant les taxes ;
Jan-Pro du Québec	54 012,50\$ excluant les taxes	55 672,44\$ excluant les taxes ;	57 128,00\$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro pour des services d'entretien ménager, pour un montant de 33 955,02\$, excluant les taxes, par année, et ce, pour les années 2015 et 2016, le tout conformément à la soumission signée par monsieur Gilles Roseberry, en date du 26 novembre 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties. Le présent mandat est renouvelable pour une (1) année de plus, le tout selon les conditions stipulées dans la soumission retenue et dans le devis.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-186 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 67 910,04\$, excluant les taxes pour les années 2015 et 2016, poste budgétaire 2190-160 « *Entretien ménager concierge* » et poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9740-12-14 Acceptation de la proposition de placement publicitaire de la station CJLM pour des chroniques publicitaires au 103,5 FM pour Tourisme des Moulins et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT la proposition de placement publicitaire de la station CJLM pour des chroniques publicitaires au 103.5 FM pour Tourisme des Moulins ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de placement publicitaire de la station CJLM pour des chroniques publicitaires pour Tourisme des Moulins, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la station CJLM 103.5 FM, la somme de 1161,75\$, excluant les taxes, conformément aux factures numéros 028661, 028540 et 028777.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-187 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1161,75\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Tourisme des Moulins* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9741-12-14 Renouvellement des abonnements aux Publications Wolters Kluwer

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Publications Wolters Kluwer, au montant de 337,05\$, incluant les taxes, pour le *Code des municipalités et lois principales et complémentaires* et au montant de 497,70\$, incluant les taxes, pour les Règlements concernant les municipalités du Québec :

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Publications Wolters Kluwer un montant de 337,05\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement au *Code des municipalités, lois principales et complémentaires* et un montant de 497,70\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement aux *Règlements concernant les municipalités du Québec*, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-188 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 834,75\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9742-12-14 Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur Inc., pour le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile du Québec*, au montant de 139,65\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Éditions Wilson & Lafleur Inc., un montant de 139,65\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement des *Code civil du Québec* et *Code de procédure civile du Québec*, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.



QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-189 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 139,65\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9743-12-14 Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2015

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la MRC Les Moulins adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2015, la cotisation annuelle étant de 511,64\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-190 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 511,64\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9744-12-14 Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Étude de faisabilité

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi #28 intitulé « *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* » ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi propose, entre autres, une nouvelle gouvernance régionale en confiant aux municipalités régionales de comté (MRC) du Québec les responsabilités du développement économique local et régional ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a fait ces annonces dans le cadre d'un pacte fiscal transitoire et dans un contexte de coupures budgétaires des municipalités et des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ces annonces gouvernementales sont survenues très abruptement dans le contexte des prévisions budgétaires des municipalités et des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir et de réfléchir adéquatement sur toutes ces questions ;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par le personnel du Groupe-conseil stratégie et performance de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, société en nom collectif ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins confie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, société en nom collectif, le mandat d'une étude préliminaire du modèle organisationnel du CLD des Moulins, tel qu'amplement décrit dans l'offre de service (M-14-213) datée du 8 décembre 2014 pour la somme de 21 000,00\$, excluant les taxes.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise aux maires des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi qu'au directeur général de la Ville de Mascouche, au directeur général de la Ville de Terrebonne et au directeur général du CLDE des Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-191 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 21 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9745-12-14 Prolongation du mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne inc contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus aux montants de 10 205,25\$, excluant les taxes, pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE les factures dans ce dossier seront à partager avec la Ville de Terrebonne, également défenderesse, pour moitié;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, un montant de 10 205,25\$, excluant les taxes, pour des honoraires professionnels déjà encourus dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne inc.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'à concurrence de 8 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-192 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 18 205,25\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9746-12-14 Autorisation de paiement à l'entreprise Saho Construction Inc. – Travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents (décompte progressif numéros 2)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 28 octobre 2014 transmise par monsieur Guillaume Bélanger, ingénieur de la firme Cima+, au montant de 200 828,52\$, incluant les taxes et la retenue de 10%, représentant le décompte progressif numéro 2 relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents effectués par l'entreprise Saho Construction Inc. ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à payer à l'entreprise Saho Construction Inc., la somme de 200 828,52\$, incluant les taxes et la retenue de 10% représentant le décompte progressif numéro 2 relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 28 octobre 2014 de monsieur Guillaume Bélanger, ingénieur de la firme Cima+.

QUE la somme de 200 828,52\$ incluant les taxes et les retenues, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9747-12-14 Autorisation de paiement à la firme Cima+ – Honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Cima+ par la résolution numéro 8865-04-13 dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels numéro 21409251 au montant de 9 750,00\$, excluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Cima+, la somme de 9 750,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels dans le cadre des mandats octroyés par la résolution numéro 8865-04-14 relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents, le tout conformément à la facture numéro 21409251 transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-100 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9748-12-14 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9457-05-14 par laquelle le conseil de la MRC a octroyé un mandat à la firme Beaudoin Hurens pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux relatif à l'entretien du cours d'eau susmentionné, et ce, sous la supervision de la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux relatif à l'entretien du cours d'eau Lapointe et ce, sous la supervision de la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens, le tout conditionnel à la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et les compagnies 9170-1011 Québec Inc. et 9182-5232 Québec Inc., relativement au financement de l'exécution des travaux d'entretien dans le cours d'eau Lapointe.

ADOPTÉ

9749-12-14 Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de messieurs Denis Lemire et Pascal Mathieu représentant des agriculteurs viendra à échéance le 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Don Monahan en remplacement de monsieur Gabriel Michaud à titre de représentant du conseil de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nicole Beauregard et monsieur Pascal Mathieu, représentants des agriculteurs, soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole pour une période de deux (2) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

QUE monsieur Don Monahan, représentant du conseil municipal de la MRC Les Moulins, soit et est nommé afin de siéger au comité consultatif agricole en remplacement de monsieur Gabriel Michaud, et ce, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Gabriel Michaud pour son implication au sein du comité consultatif agricole.

ADOPTÉ

9750-12-14 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2014

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2014 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9751-12-14 Approbation et dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins déposé dans le cadre de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet d'implantation de lignes de 735 kV (projet Chamouchouane – Bout-de-l'île) et du poste Judith-Jasmin à Terrebonne

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le Mémoire de la MRC Les Moulins déposé dans le cadre de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet d'implantation de lignes de 735 kV (projet Chamouchouane – Bout-de-l'Île) et du poste Judith-Jasmin à Terrebonne soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9752-12-14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-2 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n°129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n°129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente.

9753-12-14 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-33R-2 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n°129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2014, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement lui a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-33R-2 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-2.

QUE les documents intitulés : « *Projet de règlement numéro 97-33R-2 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n° 129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente* » et « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-2* » soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-2, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

*Monsieur Jean-Marc Robitaille remercie madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, monsieur Mathieu Gaudette, aménagiste et les fonctionnaires des villes de Mascouche et Terrebonne ayant collaboré à l'élaboration du règlement 97-33R-2.*

9754-12-14 Adoption du rapport d'activité 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activité 2013 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2014-1543-DEC du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 141215-44 du Conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activité 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activité 2013 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

9755-12-14 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement à la desserte des secteurs chemin St-Philippe de la Ville de Mascouche, Lac Samson de la Ville de Mascouche et chemin Comptois de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement à la desserte des secteurs chemin St-Philippe de la Ville de Mascouche, Lac Samson de la Ville de Mascouche et chemin Comptois de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement à la desserte des secteurs chemin St-Philippe de la Ville de Mascouche, Lac Samson de la Ville de Mascouche et chemin Comptois de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

Période de questions

Monsieur Jean-Marc Robitaille débute la période de question en souhaitant de Joyeuses Fêtes à tous et en remerciant l'ensemble du personnel de la MRC Les Moulins pour l'excellent travail sous la gouverne du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Pilon. Il remercie également l'ensemble des membres du conseil de la MRC Les Moulins.

Également, un citoyen demande des détails concernant la représentation de chacune des villes de Terrebonne et Mascouche au sein du conseil de la MRC Les Moulins. Un autre citoyen questionne relativement aux feux de circulation qui doivent être installés dès l'hiver 2015 à l'intersection du boulevard de la Pinière et de l'avenue Claude-Léveillé.

9756-12-14 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier